CLUB JEUNES

CONVENTION DE PARTENARIAT A.S. UGSEL - Club FFVolley

Saison : ……../……..

L'Ass. Sportive UGSEL : …… Représentée par : ……. Président de l'Association :	Le Club Partenaire : ……. Représentée par : ……. Président :

Les partenaires ci-dessus désignés décident de collaborer sur la base des principes énoncés dans la Convention Nationale établie entre la Fédération Française de Volley (FFvolley) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL), principes énoncés en particulier dans son Article 1 alinéa 4 et son Annexe 1.

Rappel : « 1.4 – La FFvolley et l'UGSEL s'engagent à diffuser et faire mettre en œuvre la convention-type « AS- Club local proposée à l'annexe 1. »

Un représentant du club partenaire : ……

Titulaire de (qualification) ……

sera responsable de la coordination entre les deux structures et pourra apporter son aide sous toutes les formes susceptibles de concourir au développement de ce partenariat et du volley-ball.

Ils décident pour l'année scolaire . . . . / . . . . (Énoncer ici les éléments de cette collaboration) :

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……